

« Toute personne, a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant. (Art. L. 1110-4). »

Respecter la dignité :

- Tous les actes de soins réalisés en chambre ou en box le sont porte fermée et présence mise.
- Présence mise = entrée interdite.
- Avant d'entrer dans une chambre tout professionnel frappe et attend la réponse.
- Tout professionnel se présente au patient.
- Le vouvoiement est la règle à suivre pour s'adresser au patient.
- Dans les salles de rééducation, d'appareillage, la salle de plâtre et le gymnase, les actes sont réalisés dans le respect de l'intimité: rideau tiré, tenue adaptée (short).
- Respecter la dignité du patient, en particulier dans le dialogue soignant-soigné en évitant le tutoiement, l'infantilisation et toute de forme de familiarité
- Veiller, en toutes circonstances, au respect de l'intimité du patient
- Respecter, dans la mesure du possible, les cultures, croyances et pratiques religieuses du patient.

Respecter l'intimité :

- Respecter la pudeur et l'intimité de la personne soignée en toutes circonstances
- Ne jamais parler de la vie privée du patient dans un lieu ouvert, à voix haute ou en présence d'autres patients
- Ne jamais parler d'un patient en présence d'un tiers.
- Les transmissions s'effectuent dans une pièce réservée, porte fermée.
- Seuls les personnels de l'Institut et les patients sont autorisés dans les locaux thérapeutiques hors besoins spécifiques des patients.
- Aucun renseignement de quelque nature que ce soit n'est donné par téléphone, sauf demande expresse du médecin.
- Ne jamais laisser les dossiers ou les radiographies dans un lieu de passage.
- Ne jamais parler de sa pathologie, donner une indication de soins à un patient dans un lieu ouvert, à voix haute ou en présence d'autres patients.

Respecter du confort :

- Accueillir individuellement et de façon personnalisée
- S'annoncer avant d'entrer dans une pièce en frappant à la porte, veiller à refermer la porte derrière soi
- Se présenter en déclinant son identité, sa fonction et en indiquant le motif de la visite
- S'assurer de l'identité de la personne soignée à laquelle on s'adresse
- S'assurer que la présence de l'entourage est autorisée par la personne soignée
- Faire respecter les horaires de visite pour favoriser le repos des patients
- Prendre en compte dans l'organisation des soins, les caractéristiques liées au contexte familiale, culturel et religieux dans la mesure du possible
- Mobiliser les personnes en toute sécurité et favoriser les positions confortables
- Expliquer les gestes réalisés et les dispositions prises.

L'ensemble des personnels de l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy s'engage à respecter les termes de cette charte.